

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix septembre à seize heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 30 août 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE	X	

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC		X
M. Michel DOUBLET		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
M. Loïc GIRARD		X
M. Lionel PACAUD	X	
M. Eric AUTHIAT	X	
M. Eloi PETORIN		X
M. Thierry LESAUVAGE		X
Mme Lydie DEMENE	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/19

OBJET : Démolition/reconstruction du Bâtiment Ardoise – Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention de mandat en date du 27 octobre 2020 confiant à la SEMDAS la réalisation des études préalables et les travaux en vue de la démolition et la reconstruction du bâtiment « Ardoise » sur le port de commerce de Rochefort,

Considérant la nécessité d'approuver le Compte rendu Annuel à la Collectivité Locale établi par la SEMDAS conformément à l'article 19 de la convention de mandat,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- ✓ D'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale concernant le projet de démolition/reconstruction du bâtiment « Ardoise » joint en annexe.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200073690 -- 2021 <u>091</u> <u>0-2021119</u> ----- --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>17/09/2021</u>
Publié ou Notifié le : : <u>17/09/2021</u>